



COMMUNIQUE DE PRESSE
Le 16 novembre 2022

Face au coût exorbitant de l'énergie, les chaînes agricole et alimentaire françaises sont en danger !

Sans un plafonnement des prix du gaz et de l'électricité, une très grande partie de nos entreprises ne pourront pas assurer le maintien des chaînes agricole et alimentaire

L'échec actuel des négociations européennes sur un bouclier tarifaire commun a laissé la place à des initiatives nationales à travers toute l'Europe. Quand l'Allemagne annonce un plafonnement du prix de l'électricité à 130 €/MWh (mégawattheure), que la Pologne évoque 180 €/MWh et que l'Espagne et le Portugal, de leurs côtés, ont d'ores et déjà acté 200 €/MWh, beaucoup de nos entreprises achètent à des prix supérieurs à 500€/MWh sur le marché français.

L'absence en France d'un plan énergie à hauteur de la crise actuelle va impacter chacun des maillons des filières agro-alimentaires et faire peser de l'incertitude sur toutes les entreprises. Le cumul des impacts, sur les entreprises agricoles, de transformation et de distribution met clairement en danger les filières dans leurs capacités à proposer des produits accessibles aux consommateurs. Nombre d'entreprises voient leur pérennité remise en question.

L'annonce par le gouvernement de la baisse du volume d'ARENH (100 TWh en 2023 au lieu de 120 TWh pour 2022) et la faiblesse du système d'aide prévu actuellement ne règlent en rien l'explosion des prix de l'énergie. Ils ne règlent pas non plus les distorsions de concurrence qui se mettent en place en Europe et dans le monde. Enfin, le plancher à 36 kVA (Kilovoltampère) pour les TPE/PME ne protège que très peu d'entreprises et d'exploitations agricoles.

Face à ces distorsions, si beaucoup d'entreprises ne peuvent pas répercuter l'explosion des coûts de production, elles n'auront pas d'autres choix que de rationaliser leur gammes et/ou de réduire drastiquement leurs activités voire de les arrêter définitivement. Cette situation menace concrètement la compétitivité des produits français et donc la continuité de l'approvisionnement du marché intérieur ainsi que la compétitivité à l'export.

Nos activités ont été considérées comme essentielles pendant la crise sanitaire liée à la COVID 19. Les opérateurs de nos filières ont, dans ces circonstances exceptionnelles, fait preuve de résilience et évité une crise alimentaire majeure.

Si le gouvernement considère comme stratégique la souveraineté agricole, alimentaire et industrielle de notre pays, alors il est fondamental que nos filières soient protégées par un plan d'accompagnement à la hauteur des enjeux. Dans ce contexte, nos entreprises ne pourraient survivre à des prix de l'énergie significativement supérieurs (au-delà de 180 €/MWh) à ceux de nos homologues européens.

CONTACTS PRESSE

Mathieu Massimi, 06 12 55 17 07, mathieu.m@tmarkoagency.com

SIGNATAIRES

AIB (Association interprofessionnelle de la banane)
AIBS (Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre)
Anicap (Association Nationale Interprofessionnelle Caprine)
Anifelt (Association Nationale Interprofessionnelle des Fruits et Légumes Transformés)
Anvol (Interprofession de la volaille de chair)
CIFOG (Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie Gras)
CIHEF (Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises)
CIPA (Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture)
Cipalin (Comité Interprofessionnel de la Production Agricole du Lin)
CLIPP (Comité Lapin Interprofessionnel pour la Promotion des Produits)
CNIEL (Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière)
CNIPT (Comité National Interprofessionnel de la pomme de Terre)
CNIV (Comité National des Interprofessions des Vins à appellation d'origine et à indication géographique)
CNPO (Comité National pour la Promotion de l'Œuf)
FBF (France Bois Forêt)
GIPT (Groupement Interprofessionnel pour la valorisation de la Pomme de Terre)
Inaporc (Interprofession nationale porcine)
InterApi (Interprofession des produits de la ruche)
Interbev (Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes)
Intercéréales (Interprofession de la filière céréalière française)
Interfel (Association Interprofessionnelle des Fruits et Légumes)
Interhoublon (Interprofession du Houblon Français)
SEMAE (Interprofession des semences et des plants)
Terres Univia (Interprofession des huiles et protéines végétales)
Unicid (Union Nationale Interprofessionnelle Cidricole)